

NOTE D' INFORMATION RELATIF AU PROGRAMME DE TRAVAUX MISE EN CONFORMITE ET RESTRUCTURATION des RESEAUX EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COMMUNE DE SIXT FER à CHEVAL 2016 à 2019

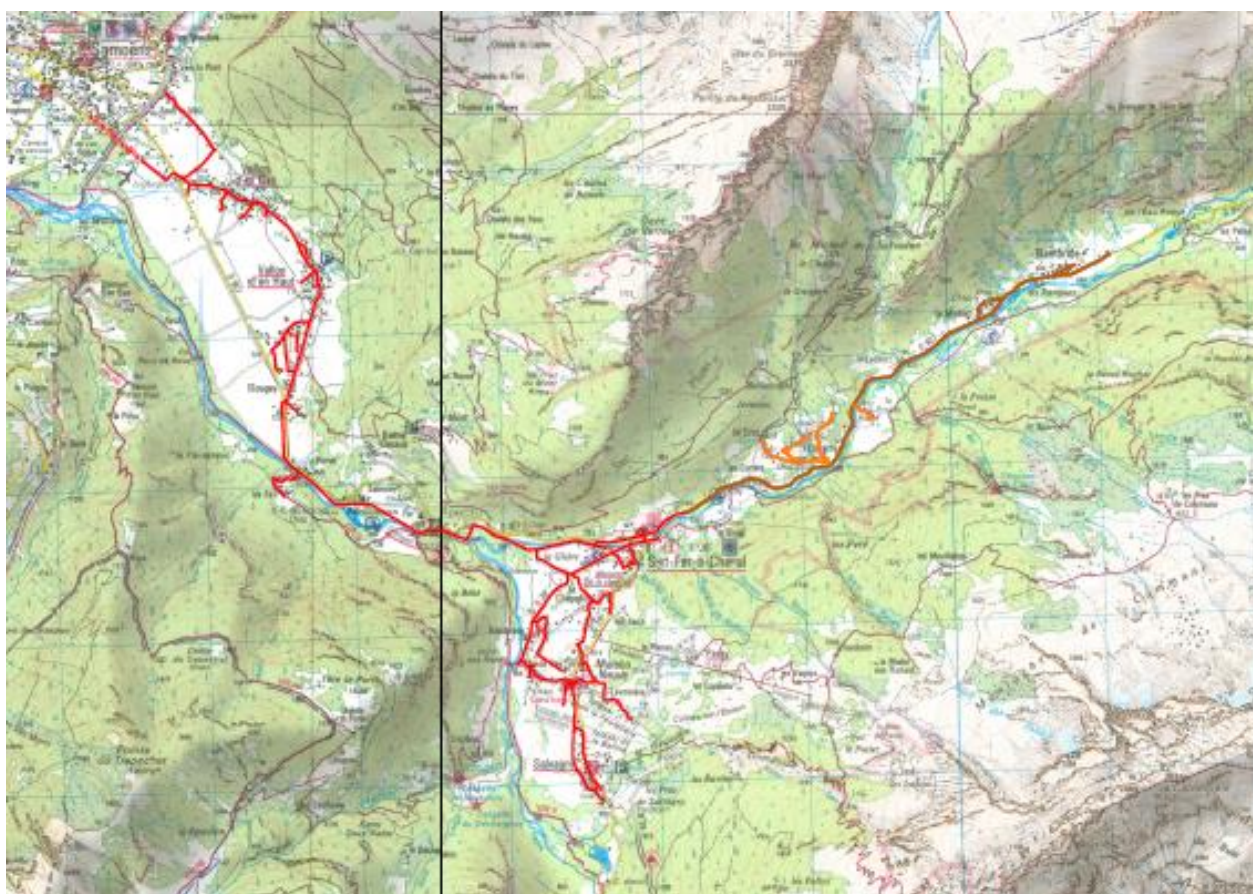
LE PROJET GLOBAL et programmation initiale

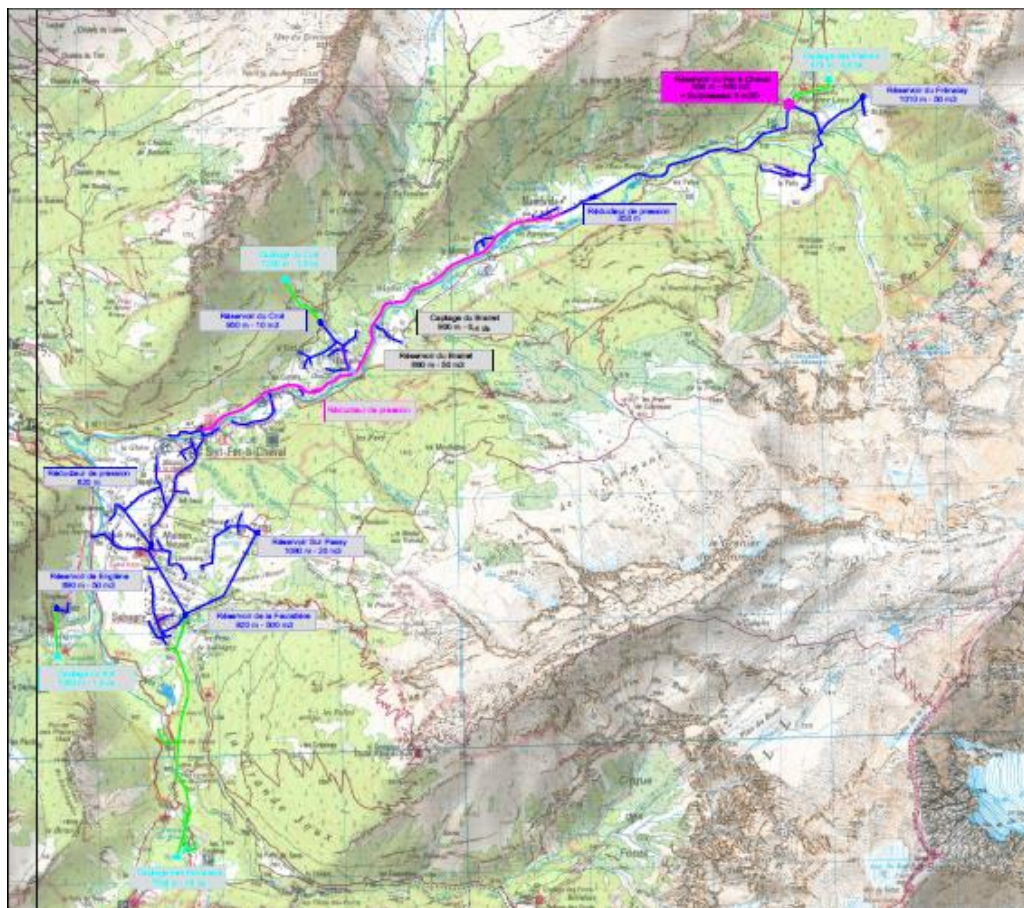
Suite aux mise en demeure de la préfecture et de l' ONEMA, le syndicat a engagé un programme de restructuration des réseaux sur la commune de Sixt Fer à Cheval dont la programmation s'échelonne de 2016 à 2019 et se décompose en 4 tranches de travaux :

Tranche 1 en 2016: sous RD 907 du chef lieu jusqu'au hameau de Nambride avec sortie des antennes sur les hameaux rencontrés

Tranche 2 en 2017/2018: réservoir 400 m3 vers les parkings Fer à Cheval + périmètre protection captage (PPC) des Platons

Tranche 3 en 2018/2019: raccordement des hameaux Crot/Mattelons/Brairet





Désignation	Date	Description	Cout travaux € HT
Tranche 1 Sous RD Nambride, Molliet, Mattelons, les Curtets amorce Brairet	2016	4 230 ml fonte EU 200 + 68 regards béton 800 5 traversées Nant/torrents + 74 branchements	1 471 350
		3 750 ml fonte AEP 150 350 ml fonte 100 1 chambre 2 000 x 3 000 + fontainerie 3 chambres 1 200 x 1 200 + fontainerie Tranchée commune avec EU Connexion source Fardelays /source des Platons Reprise de 42 branchements Pose de compteurs sur 25 bassins Défense incendie 7 PI	631 950
		Réfection voirie RD	589 000 (22 %)
			2 692 300
Tranche 2 Le Fer à Cheval	2017	Ppc Platon + Réservoir 400 m3	450 000
Tranche 3 Raccordement Matelons, le Crot petites Cherny, le Brairet	2018 2019	1 230 ml fonte EU 200+ 19 regard béton 56 branchements	491 350
		150 ml AEP fonte 100 Mattelons /maillage réseau du Crot/1 chambre + 1 PI Voirie communale	20 550
			72 000
Total		3 726 200 + 319 000 frais annexes	583 900

Tranche 4 en 2016/2017 : retrait de la canalisation dans les gorges des Tines sur décision préfectorale

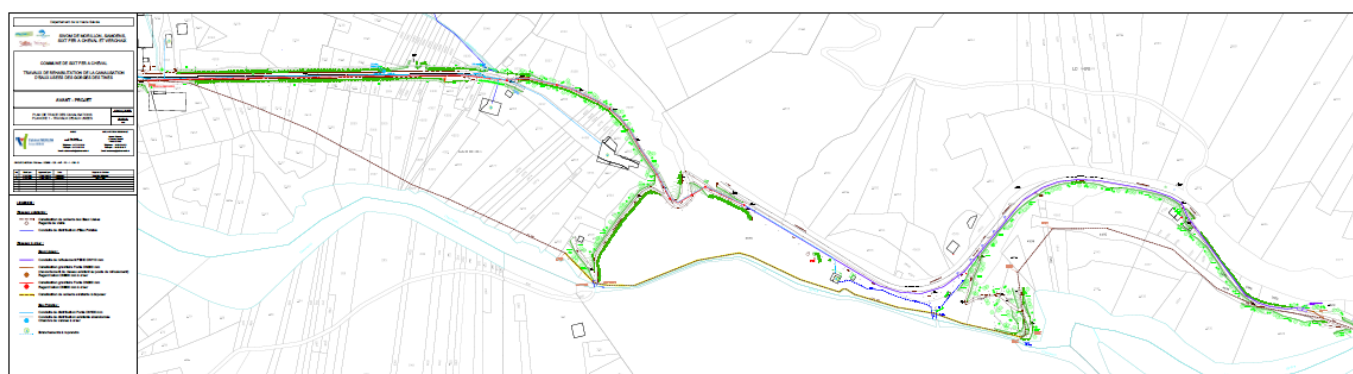
Réception d'un arrêté de mise en demeure préfectorale le 7 décembre 2015 ne laissant guère le choix au syndicat avec des délais totalement impossible à tenir ...

En urgence le SIMG a monté un dossier technique en incorporant non seulement l'exigence préfectorale mais également le renouvellement de la canalisation EU au bord du Giffre à l'aval régulièrement obstruée par des racines et non étanche, ainsi que la problématique de l'eau potable à Balme dessous.

Pour info, le renouvellement de la canalisation à travers les gorges avec protection contre le gel et chute de pierre coutait deux fois moins cher ...

Le Dossier de Consultation des Entreprises a été finalisé fin juin 2016 et le syndicat a retenu les entreprises Giroud Garampon / Aqualians pour un montant de 479 300 € HT (poste de pompage et canalisations) et Altitude construction pour un montant de 59 300 € HT (dépose de l'existant).

Début des travaux avril 2017 – fin des travaux septembre 2017



Les principales motivations du projet sont les suivantes :

- **Dévier la canalisation d'eaux usées actuelle passant à travers les Gorges des Tines**, par la mise en place d'un poste de refoulement des eaux usées, d'une canalisation de refoulement et ensuite une nouvelle canalisation gravitaire des eaux usées pour rejoindre le réseau de collecte existant,
- **Raccorder** sur le nouveau tracé des canalisations projetées, **les habitations aujourd'hui possédant des installations d'assainissement non collectif**,
- **Supprimer** dans la mesure du possible dans le cadre de ces travaux, **les canalisations existantes passant dans les terrains privés et privilégier le tracé en terrain public**,
- **Assurer l'alimentation en eau potable et la sécurité incendie** au niveau du hameau de Balme Dessous.

Voir documents graphiques :

- Plan général de tracé des canalisations projetées,
- Plan du poste de refoulement en ligne des Tines.

Ainsi, les travaux s'articuleront autour de :

- La création d'une poste de refoulement en ligne des eaux usées d'une capacité de 50 m³/h,
- La pose de 580 ml de canalisations de refoulement en PEHD PN 10 DN 110 mm,
- La pose de 570 ml de canalisations fonte DN 200 mm série assainissement,
- La pose de 760 ml de canalisations fonte DN 100 mm eau potable dont 210 ml en tranchée commune avec la canalisation d'eaux usées,
- La pose de 80 ml de canalisations d'eau potable en PEHD PN 16 DN 63 mm en tranchée commune avec la canalisation d'eaux usées.

Les travaux en cours : la tranche 1

  	
TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET MISE EN CONFORMITE EN ASSAINISSEMENT ET EN EAU POTABLE DU CHEF LIEU DE SIXT FER A CHEVAL A NAMBRIDE	
Durée du chantier	7 mois (Année 2016 - 2017)
Montant des travaux	Lot 1 : 1 965 278,10 € T.T.C. Lot 2 : 479 848,20 € T.T.C.
Financement	30 % Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre 40 % SMDEA (subvention conseil départemental) 30 % Agence de l'Eau RMC subvention
Maître d'ouvrage	<p>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES MONTAGNES DU GIFFRE Le Bois – Station d'épuration 74 440 MORILLON CEDEX Tél. : 04.50.90.73.44</p> 
Maître d'œuvre	<p>CABINET MERLIN 10, Avenue Zanaroli 74600 SEYNOD Tél. : 04.50.51.64.70</p> 
Entreprises	<p>Lot 1 : Travaux de canalisations</p> <p>SASSI BTP (Mandataire) 35, Avenue de l'Arcalod BP105 74 152 RUMILLY CEDEX Tél : 04.50.01.87.90</p>  <p>BENEDETTI - GUELPA Villa Corbin 620, Avenue du Mont Blanc 74 190 PASSY Tél : 04.50.93.63.70</p>  <p>SOCCO 1, Route des Creuses 74 650 CHAVANOD Tél : 04.50.69.33.44</p>  <p>Lot 2 : Travaux de réfections de voirie</p> <p>COLAS RHONE ALPES AUVERGNE Agence Vallée de l'Arve 130, Avenue Roche Parle 74 130 BONNEVILLE Tél : 04.50.25.22.90</p> 

Ces travaux ont bien débuté comme prévu en septembre 2016. Compte tenu de la période hivernale, ils ont été interrompus en décembre et reprendront dès le mois d'avril pour s'achever fin juin 2017. Ils s'inscrivent dans le cadre des préconisations des schémas directeurs, du plan d'actions pour l'amélioration des rendements, des opérations du contrat de rivière Arve/Giffre et consistent principalement à :

Pour l'assainissement des eaux usées :

- raccorder les 130 habitations des différents hameaux (environ 700 équivalents habitants) aux structures d'assainissement collectif existantes, permettant ainsi un traitement optimal des eaux usées et donc limiter la pollution diffuse au Giffre et de mettre en conformité à l'assainissement collectif, l'ensemble de la zone suite à l'arrêté de mise en demeure de la D.D.T en janvier 2014 ;
- le morcellement parcellaire et les surfaces limitées de la commune de Sixt-Fer-à-Cheval rendant l'Assainissement Non Collectif impossible
- la tranche 1 consiste en la création d'un réseau structurant et la tranche 3 programmée consiste en la création de réseaux de collecte.

Pour l'alimentation en eau potable :

- améliorer le rendement du réseau d'eau potable et lutter efficacement contre les fuites par le renouvellement de réseau et la mise en place de compteurs ;
- assurer un volume de stockage d'eau potable important dans cette partie de la vallée de Sixt-Fer-à-Cheval ;
- pérenniser la qualité de l'eau captée au niveau de la source des Platons par la réalisation de travaux de protection, conformément à l'arrêté préfectoral de D.U.P,
- assurer la distribution d'une eau de bonne qualité et en quantité suffisante à l'ensemble des abonnés déjà raccordés au réseau d'eau potable,
- assurer une sécurisation de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble de la commune de Sixt-Fer-à-Cheval par la réalisation d'un maillage de réseau avec celui du chef-lieu et de la source des Fardelays,
- optimiser et rationaliser le fonctionnement du patrimoine existant (source, réservoir et réseau) par l'abandon notamment de la source du Brairet et de son réservoir,
- veiller à respecter la réglementation sanitaire mais aussi environnementale vis-à-vis des prélèvements dans le milieu naturel par la mise en place de compteurs sur chaque installation d'eau potable,
- et enfin assurer la défense incendie sur l'ensemble de la zone de travaux par la création d'une réserve de 120 m³ au niveau du réservoir et par la mise en place de poteaux d'incendie conformes à la réglementation en vigueur sur les nouvelles installations le permettant.

Retro planning des futurs travaux

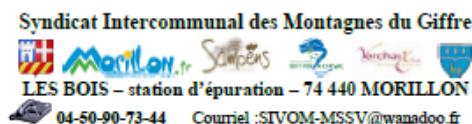
En raison d'études complémentaires nécessaires pour l'implantation du futur réservoir d'eau potable au Fer à Cheval, les tranches 2 et 3 ont été inversées dans la programmation.

Ainsi, le dossier de raccordement en assainissement des hameaux du Crot, Echerny, petites Cherny, Brairet devrait être avancé d'une année (réalisation prévisionnelle 2017/2018) – dossier en cours d'instruction en demande de subvention auprès Agence de l'eau et conseil départemental.

Modalités de raccordement des usagers

Dès réception des travaux, les usagers pourront (et devront) se raccorder au réseau public en confiant les travaux de branchement à une entreprise de leur choix (« du métier »). Le délai maximum légal est de deux ans après la mise en service de réseau, néanmoins, **nous conseillons un raccordement sous un délai d'un an compte tenu de la mise en demeure du Préfet et le constat de pollution du Giffre fait en son temps par l' ONEMA à cause des assainissement non collectif existants (fosse).**

Formalisme administratif pour le raccordement : remplir et remettre au syndicat le formulaire d'autorisation de raccordement ci après



AUTORISATION DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

A renseigner obligatoirement avant tout commencement de travaux
Eaux usées domestiques - Eaux pluviales - Effluents divers

Adresse travaux Nom En qualité de

Adresse

.....

Adresse courrier Nom Prénom

Adresse

.....

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES TRAVAUX

Eaux usées domestiques Eaux pluviales Effluents divers

Construction à raccorder Nature

Usage

Nombre de logements

Surface de plancher (à défaut surface habitable) m²

Date probable des travaux souhaités :

Numéro du Permis de construire : délivré le

AVIS SUEZ EAU FRANCE	AVIS SIVOM

J'affirme sous ma responsabilité pleine et entière que seuls les effluents autorisés seront déversés au réseau d'assainissement à l'exclusion des eaux résiduaires et des liquides inflammables. La fosse existante éventuellement sera supprimée.
Je déclare avoir pris connaissance du règlement du service d'assainissement du sivom, relatif aux dispositions à prendre, notamment en vue d'éviter le reflux des eaux usées dans les caves et sous-sols.



Fait à le

Pièces à joindre **OBLIGATOIREMENT**:

- 1 plan masse à échelle cadastrale.
- 1 plan détaillé des canalisations privées à raccorder (diamètre, positionnement des regards de façade, nature des matériaux).



Formalisme technique pour le raccordement : respectez les prescriptions techniques ci après

Lyonnaise des Eaux SUEZ
 Agence Haute Savoie
 2095 Route de Taninges
 74340 SAMOENS
 Fax : 04 50 34 48 44
 N° Azur : 0 810 479 479

REÇU LE
 20 SEP. 2011
 SIVOM

**PRESCRIPTIONS GENERALES
 Pour le
 RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

♦ Le Raccordement

Dans le cas d'un regard étanche le percement sera réalisé exclusivement par carottage avec joint étanche. En cas de raccordement sur le réseau (hors regard), la création d'un regard sur le réseau existant pourra être demandée.

♦ La Conduite

Elle sera en **Polypropylène SN16 ou Fonte** avec joints étanches correspondant, de diamètre 160mm les eaux usées et de diamètre 200mm pour les eaux pluviales.
 Elle sera posée sur un lit de grave de 0.15m d'épaisseur et enrobée avec le même matériau, épaisseur 0.10 m.

♦ Accès du Branchement

Un regard étanche et fermé par un tampon hydraulique devra être posé en limite du domaine public et du domaine privé.
 La distance entre deux regards ne doit pas excéder 50 mètres.

♦ Changement de direction et raccordement supplémentaire

Dans tous les cas prévoir un regard.

♦ Réalisation des Travaux

L'ensemble des travaux et démarches administratives seront réalisés par le demandeur, sous la surveillance de lyonnaise des Eaux France, **qui devra être prévenue à la réception des travaux afin d'effectuer un contrôle obligatoire de conformité.**
 En cas de problème **nécessitant une modification du branchement d'eaux usées**, contacter notre service au 0810 479 479.

Les anciennes fosses septiques devront être déconnectées, vidangées (possibilités de vidanger à la station d'épuration sise à Morillon) et remblayées en sable ou détruites.

Après exécution des travaux, prendre rendez-vous avec Suez pour réaliser un contrôle de conformité

Formalisme financier pour le raccordement :

1. financer directement ces travaux de raccordement de branchement auprès d'une entreprise de terrassement
2. au raccordement une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) est éligible et à verser au syndicat. Son montant est de 20 € / m² jusqu'à 100 m² (au delà 30 €/m² supplémentaire)
3. Sur la facture d'eau apparaîtra désormais la part assainissement collectif dont les tarifs au 1^{er} janvier 2017 sont :

➤ Abonnement assainissement Suez	172,30 € HT par an
➤ Abonnement assainissement syndicat	46,5 € HT par an
➤ M3 assainissement Suez	0,78 € HT / m3
➤ M3 assainissement syndicat	0,73 € HT / m3
➤ Redevance Agence de l'eau	0,16 € HT / m3
➤ TVA	10 %

